3 Je choisis le maintien en CLM

1 Je fais parvenir le formulaire de demande accompagné d'un certificat médical de mon médecin traitant précisant la nature de la pathologie.
Je joins également le formulaire de choix complété.

2 Le BGM transmet ma demande au conseil médical.

3 Je reçois du conseil médical un courrier m'indiquant de prendre rendez-vous chez le médecin agréé, j'informe le BGM de la date du rendez-vous.

4 Le médecin agréé transmet ses conclusions au conseil médical.

5 Je reçois du conseil médical la notification de mon passage en séance restreinte (10 jours avant).

6 À l'issue du conseil médical, je reçois la copie du procès verbal de la part du conseil médical.

7 Le BGM notifie la décision par arrêté.

8 Je sollicite de nouveau la prolongation de mon CLM.

⚠ Je dois faire parvenir ma demande de maintien ou de prolongation au moins 4 mois avant la fin de la période accordée. Le choix de CLM ou CLD se fait dans la 1ère année de CLM, ce choix est irrévocable.

ACADÉMIE DE LILLE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Nord